

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 359 Subvention à l'association Le 6e, Ateliers d'Artistes (6e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Le 6e, Ateliers d'Artistes ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 30 avril 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le 6e, Ateliers d'Artistes situé 2, rue Guynemer (6^e) pour l'organisation de ses projets artistiques en 2012. D01152-50861 2012_05072

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.